



## Séance du Conseil général du 2 juillet 2025 (2021-2026)

### Point 16: DIVERS

Postulat n° 205	Déposé le 2 juillet 2025
Auteurs et co-auteur(s)	<b>Mme et MM. Marc Vonlanthen (PS), Marine Jordan (PS) et David Ruffieux (Vert-e-s)</b>
Objet	<b>"Fribourg, commune sans pesticides? Demande d'étude sur la possibilité de renoncer complètement à l'usage de pesticides chimiques par la commune de Fribourg"</b>
<i>Décision quant à la transmission prévue en séance du Conseil général du lundi 22 septembre 2025</i>	
Le texte original signé est disponible sur demande au Secrétariat du Conseil général.	

### Développement du postulat

Le premier postulat de la législature 2016-2021 (Jordan, Odermatt, Reber Jung (PS, 2016))<sup>1</sup> demandait à la commune de Fribourg d'abandonner l'usage du glyphosate. Dans sa réponse d'alors faisant suite à la transmission par une large majorité du Conseil général, le Conseil communal affirmait que "la Ville de Fribourg est répertoriée comme commune utilisant aucun pesticide chimique. Elle préconise la lutte biologique intégrée (exception faite en cas de résistance après analyse du traitement et utilise du glyphosate uniquement pour combattre les plantes invasives)"<sup>2</sup>. Le Conseil communal a donc opté pour une politique de réduction des risques liés à l'usage des pesticides, sans toutefois y renoncer formellement.

Il arrive toutefois de pouvoir observer certains usages de produits, selon toute vraisemblance des herbicides chimiques, dans des situations s'écartant au moins partiellement de la stricte lutte contre les néophytes envahissantes. Ci-contre, une photo prise ce printemps sur des ronces à proximité des Escaliers des Grand-Places, une parcelle forestière où l'usage des pesticides est en principe interdit au niveau fédéral selon l'Annexe 2.5 de l'ORRChim<sup>3</sup>.



<sup>1</sup> <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/postulat-1-demande-une-etude-en-vue-de-linterdiction-totale-de-lusage-du-glyphosate-en>

<sup>2</sup> <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/postulat-1-rapport-final-du-conseil-communal>

<sup>3</sup> <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2005/478/fr>

D'autres cas sont également documentés, notamment à la Grand-Fontaine, où des orties et de l'oseille – deux espèces indigènes – ont été traitées dans une parcelle inaccessible aux habitants (voir la photo ci-contre). Ces interventions ont eu lieu dans une zone où le risque de ruissellement vers la Sarine est réel.

Quand bien même il devait s'agir dans ces exemples de pesticides biologiques, leur utilisation en forêt ou de manière indifférenciée sur des surfaces naturelles propices à la biodiversité se justifie difficilement.



Ces exemples montrent les limites d'une politique de réduction des risques liés à l'usage des pesticides chimiques. Il subsiste en effet toujours une zone grise permettant un recours à ces produits toxiques, un glissement vers des pratiques plus ou moins différencierées. La lutte contre les néophytes envahissantes, qui jusqu'ici légitime l'usage des herbicides chimiques, doit aussi être pondérée en prenant en compte les espèces, le risque de dissémination et les risques liés à ces produits. Elle ne saurait à elle seule être une raison suffisante pour y recourir. Ceci d'autant plus que des alternatives existent tels que des moyens thermiques ou mécaniques.

Par conséquent, les auteurs du présent postulat demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité pour la Commune de Fribourg de renoncer complètement à l'usage des pesticides chimiques, comme d'autres communes<sup>4</sup> avant elle.

Fribourg, le 2 juillet 2025

---

<sup>4</sup> <https://www.greenpeace.ch/fr/commune-sans-pesticides-enquete-terminee/>